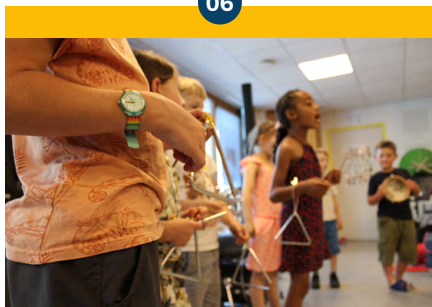




S'informer

DE NOUVELLES RECRUES
À L'EMAGQ

06



TOP DÉPART POUR LE STADE
BIATHLON À CEILLAC

09



UNE RÉGIE D'ENTRETIEN
DES COURS D'EAU

13



ANNUAIRE DES SERVICES



• **Accueil :**

04 92 45 04 62

contact@comcomgq.com

• **France Services Guillestrois :**

04 92 45 42 42

franceservices.guillestrois@comcomgq.com

• **France Services Queyras :**

04 92 46 85 23

franceservices.queyras@comcomgq.com

• **École de musique et d'arts :**

04 92 45 18 55

accueil-emagq@comcomgq.com

• **Relais Petite Enfance (RPE) :**

06 24 91 51 00

rpe@comcomgq.com

• **Service Jeunesse :**

06 24 91 51 00

samir.yahiaoui@comcomgq.com

• **Service Séniors :**

04 92 45 36 61

odile.eymard@comcomgq.com

• **Vie associative :**

06 83 27 99 29

magali.heritier@comcomgq.com

• **Conseil Intercommunal de prévention
de la délinquance (CISPD) :**

06 83 27 99 29

cispd@comcomgq.com

• **Taxe de séjour :**

07 84 57 04 24

guillestroisqueyras@taxesejour.fr

• **Déchèteries (accueil) :**

04 92 45 04 62

• **Redevances déchets / assainissement :**

04 92 45 36 60

(du lundi au vendredi de 9h à midi)

redevance@comcomgq.com

• **SMITOMGA :**

04 92 45 59 92

prevention@smitomga.com



Comité des partenaires pour la mobilité



Comme nous vous en parlions dans notre bulletin du printemps, un Comité des Partenaires pour la Mobilité est en passe d'être créé. Nous invitons toutes celles et ceux qui sont intéressés à y participer à nous retourner le formulaire papier distribué avec ce bulletin avant le 17 novembre. Un tirage au sort de 6 représentants de la population (3 du Queyras et 3 du Guillestrois) sera effectué le 30 novembre 2023.

Un manager de commerce pour le territoire !



La Communauté de communes et la commune de Guillestre ont décidé de créer un poste mutualisé de manager de commerce. L'objectif est de sauvegarder et de dynamiser l'activité commerciale et artisanale sur le territoire communautaire, répondant à une politique commune, cohérente et tournée vers les enjeux économiques, numériques et écologiques de demain. Arrivée en juin 2023, la nouvelle manager de commerce a pour mission de soutenir les acteurs économiques du territoire : accompagnement des professionnels dans la modernisation de leurs outils de travail (vitrine, enseigne, numérique, ...), veille et information sur l'accès aux aides (dispositif d'accompagnement ou de financement) ou encore identification des besoins en immobilier professionnel.



Pour la contacter : lou.morel-tourniaire@comcomgq.com
Tél. 07 65 18 55 32

SOMMAIRE

»
02

**ANNUAIRE DES SERVICES
COMITÉ POUR LA MOBILITÉ
UN MANAGER DE COMMERCE**

»
04-05

**SERVICES À LA POPULATION
ÉCOLE DE MUSIQUE**

»
06

DÉCHETS

»
07-09

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

»
10-11

CULTURE & PATRIMOINE

»
12-13

**ASSAINISSEMENT
RISQUES NATURELS & GEMAPI**

»
14-15

**FINANCES
GESTION PATRIMONIALE**

Directeur de la publication :

Dominique MOULIN, Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras - Passage des Ecoles - BP12 - 05600 GUILLESTRE

Parution : automne 2023

Conception graphique : Caly Graff à Embrun (05)

Impression : 4100 exemplaires sur papier issu de forêts gérées durablement par l'imprimerie Les Editions du Fournel à l'Argentière-la-Bessée (05)

Photo de couverture : Molines (octobre 2022) par Francesca JEANPARIS pour le service Développement Economique de la Communauté de Communes

ÉDITO



L'année 2023 se termine sur un constat indéniable : le réchauffement climatique en montagne est bien là.

Notre communauté de communes doit penser ses projets en tenant compte des adaptations obligatoires pour faire face aux défis qui nous attendent.

Sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables, préservation des ressources (eau, espaces naturels, biodiversité, ...), réduction des déchets (tri, compostage), organisation de la mobilité, prévention des inondations, ... tant de sujets qui nous occupent, élus et techniciens, pour qu'à notre niveau, nous prenions notre part au changement !

L'action de la collectivité sur ses bâtiments doit s'inscrire dans la réduction de la consommation énergétique tout en assurant un confort contre la chaleur l'été. C'est dans cet esprit que la Communauté de communes a lancé un schéma directeur immobilier énergétique sur son patrimoine.

Comme annoncé lors du précédent bulletin les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire, services à la population et maison des solidarités du Département ont commencé en juin. Ce n'est pas moins de 4,8 millions d'euros hors taxes que l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de communes investissent dans ce bâtiment, tant attendu par tous.

Les travaux du stade de biathlon 4 saisons à Ceillac ont eux aussi commencé en août et nous espérons pouvoir utiliser le pas de tir dès cet hiver.

En même temps, la Communauté de communes continue sa politique en faveur des familles par la reconduction de l'aide aux transports scolaires et par une négociation avec les stations de Vars, Risoul et du Queyras (que je remercie sincèrement) pour que les jeunes (du territoire) jusqu'à 18 ans puissent avoir un forfait financièrement abordable, valable sur tous les domaines skiables du territoire. Et, depuis cette année, la grille tarifaire pour les jeunes de l'école de musique communautaire tient compte du quotient familial.

Certes, nous sommes conscients que les difficultés dues à l'inflation impactent les familles mais nous essayons dans la mesure de nos moyens d'apporter un soutien en faveur de la jeunesse. Ces aides en faveur des familles représentent une enveloppe de l'ordre de 50 000€ pour l'intercommunalité.

Vous pourrez, dans ce bulletin, voir les actions que porte la Communauté de communes tout au long de l'année et une fois de plus, je tiens à remercier aussi bien les élus communautaires que les agents pour leur soutien et leur travail au service de la population du Guillestrois-Queyras.



Dominique MOULIN,
**Président de la Communauté de communes
du Guillestrois-Queyras.**

CISPD Une situation fragile qui appelle à la vigilance



Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est réuni en formation plénière le 29 juin dernier, afin de faire un point sur l'évolution de la situation sur le territoire dans son champ d'intervention et de dresser un bilan annuel des actions menées.

Le constat est unanime : la crise sanitaire a laissé des traces, particulièrement chez les adolescents. Repli sur soi, addiction aux jeux vidéo, décrochage scolaire, ... inquiètent. Par ailleurs, le nombre de personnes précaires a augmenté, accentué par l'inflation. Tous ont alerté les participants sur la forte augmentation de la consommation de produits stupéfiants. Les nouveaux dispositifs : Maison des femmes à Embrun, intervenante sociale en commissariat et gendarmerie, ... permettent de mieux accompagner les victimes de violences intrafamiliales. Les actions de prévention conduites avec le collège et la gendarmerie ont permis de sensibiliser les jeunes aux risques routiers et de les rapprocher des forces de sécurité. Lors de cette assemblée plénière, le procureur de la République et les services de la Préfecture et du Département, ont salué l'efficacité du maillage du territoire et la solidité des partenariats.

À cette occasion, Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes et Michel MOURONT, Président du CISPD, se sont vus remettre un diplôme pour l'implication de la collectivité au travers de sa participation à certains dispositifs, par exemple le Travail d'Intérêt Général, facilitant ainsi la réinsertion des jeunes en difficulté.



Michel MOURONT, Président du CISPD



« Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance travaille au quotidien avec la gendarmerie, le collège, les associations, les services du Département et de la Communauté de communes pour prévenir les dérives comportementales, les violences intrafamiliales et accompagner les plus précaires. À l'écoute des élus, il coordonne les actions pour contribuer à la tranquillité publique. »



» Journée de rencontre et d'échanges avec les forces de l'ordre organisée le 8 juin dernier au collège pour renforcer le lien de confiance.



France services : des conseillers à votre écoute !



Vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter les deux France Services du territoire, que ce soit pour la réalisation d'une démarche administrative ou pour un rendez-vous avec le conseiller numérique afin d'améliorer votre pratique de l'informatique.

En 2023, vous avez été accompagnés par les services de la Communauté de communes principalement sur :

- le nouvel adressage communal
- les déclarations fiscales (Revenus et Mes biens immobiliers)
- le dépôt de dossier retraite.

Si vous rencontrez des difficultés, ne restez pas seuls, poussez la porte d'une France Services !

Vie associative



Le forum des associations s'est déroulé le 9 septembre 2023.

Cette année encore, il a permis à 41 associations de présenter leurs activités aux habitants du Guillestrois-Queyras.



Concernant les demandes de subventions auprès de la Communauté de communes, vous avez jusqu'au 15 décembre pour effectuer votre demande. Les informations et le formulaire 2024 sont consultables à cette adresse :



<https://www.ccguillestroisqueyras.fr/vivre/loisirs/vie-associative/subventions/>

Arrivées à l'école de musique



Anciennement directeur d'école de musique dans la région dijonnaise et professeur de clarinette au Conservatoire de Dijon, Cédric MARCQ a pris en charge la direction de l'École de Musique du Guillestrois-Queyras depuis la rentrée de septembre suite au départ de Barbara LEULIER-ROCHELOIS.

L'école de musique a également le plaisir d'accueillir Marie BEUZEVAL qui enseigne le piano, Marion THOMAS qui enseigne le chant et la chorale, et Anouk BERNET, intervenante en milieu scolaire.

Organisation des interventions dans le Queyras



Cette année, l'école de musique propose dans les locaux de la maison du Bourbonnais à Aiguilles des cours de piano, flûte traversière et de l'initiation guitare, violon, violoncelle. La chorale (ados et adultes) a également été mise en place.



Orientation Mélodys®



Des enseignants de l'école de musique sont formés à accompagner les enfants présentant des troubles dys via la méthode Mélodys®. Le but est de les guider dans une activité et une progression dans le domaine musical tout en évitant de les confronter à de nouvelles difficultés.



Récapitulatif des cours collectifs dispensés



	Guillestre	Aiguilles
APMA ADOS (LYCÉENS)	✓	
APMA ADULTES	✓	
APMA JUNIORS (COLLÉGIENS)	✓	
APPRENTISSAGE SONORE ET CORPOREL	✓	✓
ATELIER ACCORDÉON DIATONIQUE	✓	
ATELIER DE DANSES TRADITIONNELLES (ADOS/ ADULTES)	✓	✓
ATELIER DE DANSES TRADITIONNELLES (ENFANTS)	✓	✓
ATELIER DE MUSIQUES TRADITIONNELLES ACOUSTIQUES	✓	
ATELIER D'INITIATION BATTERIE & PERCUSSIONS (6 & 8 ANS)	✓	
ATELIER EN FAMILLE	✓	
ATELIER ENTRE AMIS	✓	
ATELIER DE PERCUSSIONS DU MONDE ADOS / ADULTES	✓	
CHANT CHORAL ADOS / ADULTES	✓	✓
ENSEMBLE DE CUIVRES	✓	
ENSEMBLE VOCAL ENFANTS	✓	
EVEIL MUSICAL	✓	✓
FORMATION MUSICALE 1C1 & 1C2 & PRATIQUE COLLECTIVE APPLIQUÉE	✓	✓
FORMATION MUSICALE ADULTES AVEC ENSEMBLE INSTRUMENTAL MIXTE	✓	
FORMATION MUSICALE AVEC ENSEMBLE INSTRUMENTAL MIXTE DE 1C1 À 1C4	✓	✓
FORMATION MUSICALE AVEC ENSEMBLE INSTRUMENTAL MIXTE CYCLE 2	✓	
JAZZ IMPRO MÉMO (TRIO ET +)	✓	
MUSIQUE DE CHAMBRE (TRIO ET +)	✓	✓

LES TEMPS FORTS 2023-2024

- 18 novembre : stage trad suivi d'un bal folk (salle polyvalente de Risoul)
- 25 novembre : rencontres pédagogiques musique de chambre (centre œcuménique de Vars)
- 25 novembre : stage danse traditionnelle (salle polyvalente d'Aiguilles)
- 9 décembre : stage danse traditionnelle (salle polyvalente d'Aiguilles)
- 27 janvier : stage danse traditionnelle (salle polyvalente d'Aiguilles)
- 10 février : stage trad suivi d'un bal folk (salle du Queyron)
- 16 mars stage danse traditionnelle (salle polyvalente d'Aiguilles)
- 13 avril : stage danse traditionnelle (salle polyvalente d'Aiguilles)



Dominique BUCCI-ALBERTO, vice-présidente « Vie sociale & services à la population »

« Nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur Cédric MARCQ ainsi qu'aux 3 nouveaux professeurs Marie BEUZEVAL, Marion THOMAS et Anouk BERNET pour cette rentrée 2023. Ils intègrent une équipe de passionnés, très impliquée et qui s'adapte au mieux aux attentes des élèves quel que soit leur niveau et leur âge. Ils poursuivront la dynamique instaurée depuis quelque temps par Barbara LEULIER-ROCHELOIS à qui nous souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions et que nous remercions vivement pour le travail accompli et pour son engagement sans faille. »

Trier + Jeter -



Depuis 2010, la quantité de déchets contenus dans la « poubelle grise » (la poubelle ordures ménagères) a fortement diminué.

En effet, en même temps que l'évolution des usages (emballages recyclables, achats en vrac, ...), les collectes et filières se sont développées pour toujours mieux valoriser les déchets produits.

Déchets non recyclés :

(Ordures Ménagères)

↘ -27 %

2014 : 486 KG/HBT

2017 : 447 KG/HBT

2019 : 420 KG/HBT

2022 : 369 KG/HBT



Déchets recyclés :

(emballage, verre, papier, carton)

↗ +38 %

2014 : 129 KG/HBT

2017 : 136 KG/HBT

2019 : 147 KG/HBT

2022 : 188 KG/HBT



Moins de déchets non recyclables et plus de déchets valorisés, nous sommes donc sur la bonne voie mais pas question de relâcher nos efforts, il faut continuer !

Même si ces résultats sont positifs, il ne faut pas oublier que les tonnes de déchets non recyclés sont compactés puis envoyés vers le site d'enfouissement du Beynon à Ventavon (05), situé à une centaine de kilomètres de Guillestre. Sans parler du transport et de ses conséquences, encore trop de déchets recyclables sont retrouvés dans les ordures ménagères et ne sont ainsi pas valorisés. La marge de progression reste donc importante alors, pour préserver notre environnement, allons plus loin avec la tarification à la consommation et **faisons de notre territoire un exemple !**

Tarification incitative : la mise en œuvre se poursuit



Après une pause pendant la saison estivale, l'installation du contrôle d'accès sur les conteneurs non recyclables suit son cours. Si votre quartier est concerné, un agent de la Communauté de communes viendra à votre rencontre pour échanger ou déposera dans votre boîte aux lettres les informations nécessaires. Nous comptons sur vous pour lui réserver un très bon accueil.



La gestion des déchets, des compétences partagées entre les collectivités du territoire



La **Communauté de communes** gère les déchèteries du territoire, s'occupe de la collecte des déchets ainsi que du transport et traitement des matières triées.

Le **SMITOMGA** prend en charge ensuite le transfert des déchets non recyclables, la valorisation des matières organiques et s'occupe de la prévention et de la sensibilisation au compostage et au tri.

Les **communes** quant à elles gèrent la propreté urbaine et notamment l'entretien des abords des points recyclage. Elles ont également le pouvoir de police pour les dépôts sauvages.

TOUS les emballages, en VRAC et SANS SAC vont dans le bac jaune !



Ne vous posez plus de question, c'est facile !
Quelle que soit leur taille, leur forme ou leur matière, les emballages se recyclent.

Le SMITOMGA quèsaco ?



Créé en 1987 pour mutualiser le centre d'enfouissement des déchets situé sur la commune de Guillestre, ce syndicat est aujourd'hui composé d'élus des Communautés de communes du Guillestrois-Queyras et du Pays des Ecrins (Argentiérois à l'époque) pour assumer les missions évoquées ci-contre. Il est basé dans les locaux de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras et est composé de 5 agents.



Anne CHOUVET,
vice-présidente « Régie Déchets »

« Merci à tous, votre adhésion aux tambours permet un meilleur tri. Continuons dans cette lancée, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Les guides du SMITOMGA : courses zéro emballage, guide des réparateurs sont là pour vous aider. »

Nouveautés 2024 pour la Taxe de séjour



La Communauté de communes du Guillestrois-Queyras a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire, excepté les stations classées de Vars et de Risoul qui la gère en direct depuis le 1^{er} janvier 2017.



Compte tenu de l'indexation du barème légal de la taxe de séjour pour 2024, le conseil communautaire du 25 mai 2023 a modifié les tarifs de la taxe de séjour intercommunale applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a décidé lors de sa séance du 20 juin 2023 d'instituer une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour. Cette taxe additionnelle de 10% va se cumuler avec la taxe collectée par la Communauté de communes. Elle sera reversée entièrement au Département pour alimenter le budget de la promotion touristique.

Ainsi, les tarifs de la taxe de séjour votés par le conseil communautaire seront majorés de 10% et la Communauté de communes procèdera au recouvrement et au reversement au Département de sa part.



Tous les hébergeurs doivent appliquer ces tarifs majorés, y compris en passant par les opérateurs numériques.

La plateforme <https://guillestroisqueyras.taxesejour.fr> va paramétrer ces nouveaux tarifs pour 2024.

La grille tarifaire 2024 est donc la suivante :

Catégories d'hébergement	Tarif applicable 2024 CCGQ	Part TAD* 10%	Tarif applicable au 01/01/2024
PALACES	4.60€	0.46€	5.06€
HÔTELS DE TOURISME 5 ÉTOILES, RÉSIDENCES DE TOURISME 5 ÉTOILES, MEUBLÉS DE TOURISME 5 ÉTOILES	3.30€	0.33€	3.63€
HÔTELS DE TOURISME 4 ÉTOILES, RÉSIDENCES DE TOURISME 4 ÉTOILES, MEUBLÉS DE TOURISME 4 ÉTOILES	2.50€	0.25€	2.75€
HÔTELS DE TOURISME 3 ÉTOILES, RÉSIDENCES DE TOURISME 3 ÉTOILES, MEUBLÉS DE TOURISME 3 ÉTOILES	1.60€	0.16€	1.76€
HÔTELS DE TOURISME 2 ÉTOILES, RÉSIDENCES DE TOURISME 2 ÉTOILES, MEUBLÉS DE TOURISME 2 ÉTOILES, VILLAGES DE VACANCES 4 ET 5 ÉTOILES	1.00€	0.10€	1.10€
HÔTELS DE TOURISME 1 ÉTOILE, RÉSIDENCES DE TOURISME 1 ÉTOILE, MEUBLÉS DE TOURISME 1 ÉTOILE, VILLAGES DE VACANCES 1,2 ET 3 ÉTOILES, CHAMBRES D'HÔTES, AUBERGES COLLECTIVES	0.80€	0.08€	0.88€
TERRAINS DE CAMPING ET TERRAINS DE CARAVANAGE CLASSÉS EN 3,4 ET 5 ÉTOILES, ET TOUT AUTRE TERRAIN D'HÉBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTÉRISTIQUES ÉQUIVALENTES, EMBLEMES DANS DES AIRES DE CAMPING-CARS ET DES PARCS DE STATIONNEMENT TOURISTIQUES PAR TRANCHE DE 24 HEURES	0.60€	0.06€	0.66€
TERRAINS DE CAMPING ET TERRAINS DE CARAVANAGE CLASSÉS EN 1 ET 2 ÉTOILES ET TOUT AUTRE TERRAIN D'HÉBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTÉRISTIQUES ÉQUIVALENTES, PORTS DE PLAISANCE	0.20€	0.02€	0.22€
HÉBERGEMENTS EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU SANS CLASSEMENT	+ 5%	+ 10%	-

*TAD : Taxe additionnelle départementale

Pour rappel, sont exemptés de la taxe, selon l'article L.2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Les services de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras restent à votre entière disposition pour vous informer et vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour. Pour toute question sur la taxe de séjour, **contactez-nous** :

Par courriel : guillestroisqueyras@taxesejour.fr
Par téléphone : 07 84 57 04 24

Une médiation pour concilier les usages de la montagne !



Le territoire de la Communauté de communes bénéficie d'une forte attractivité touristique permettant un grand nombre d'activités de pleine nature notamment transfrontalières. En contrepartie, la hausse de la fréquentation et la diversification des activités font émerger des tensions et de nouveaux enjeux.



Comment concilier les usages en montagne ?

Investie depuis 2016 dans les projets de coopération transfrontalière entre France et Italie, la Communauté de communes a lancé en mai dernier et pour 14 mois une mission de Médiation - conciliation des usages de la montagne - financée par les fonds européens FEDER-ALCOTRA. L'objectif ? Mettre en place un dialogue entre les différentes parties prenantes afin de concevoir collectivement des actions concrètes pour mieux vivre ensemble la montagne. Méthodologie et expérience seront ensuite partagées avec les vallées italiennes.



Défis à relever :

- 1 Dépasser les constats : de la médiation à l'action
- 2 Favoriser la coopération, notamment transfrontalière
- 3 Créer les dispositions favorables au dialogue
- 4 Prendre en compte la saisonnalité des usages dans la stratégie d'action
- 5 Concilier durablement les usages

Valérie GARCIN-EYMEOD,
vice-présidente

« *Tourisme et attractivité du territoire* »

« Nos paysages nous sont enviés, nos produits locaux aussi. Les touristes ne s'y trompent pas en choisissant notre territoire comme destination de vacances. Pour autant, nous ne devons pas oublier que le Guillestrois Queyras est un territoire qui vit à l'année et notre rôle est de faire en sorte que chacun d'entre nous s'y épanouisse pleinement. »



Les rencontres de la Haute-Ecole du Bois et de la Forêt



Dans le contexte de la création d'une Haute Ecole du Bois et de la Forêt dans les Hautes-Alpes, portée par la Communauté de communes du Pays des Ecrins, une école d'été a été organisée en itinérance et à Guillestre du 2 au 8 juillet dernier. Au programme : arpentage du territoire à la rencontre de professionnels locaux, projections de films, conférences et table-rondes, ateliers d'écriture et laboratoires de projets sur le bois et la forêt.



Ce campus a réuni pendant une semaine une quarantaine de personnes : étudiants, chercheurs et experts de différents champs disciplinaires (anthropologues, sociologues, paysagistes, architectes urbanistes...) afin de réfléchir à la création de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt.

Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, et Christine PORTEVIN, Maire de Guillestre, ont assisté à la restitution de cette semaine de travaux.

La question centrale qui a été posée aux étudiants et sur laquelle ils ont dû réfléchir était : quelle école, dans quel territoire ? A qui s'adresse cette école et qui va l'elle former ? La présentation de ce travail de réflexion a porté sur les propositions, les interrogations, les controverses mais aussi des programmations possibles dans cette Haute Ecole du Bois et de la Forêt. Une première étape encourageante pour la suite.

Top départ pour le futur stade de biathlon à Ceillac



Le mardi 1^{er} août 2023 matin, rive gauche du Pont du Pasquier, à Ceillac, c'était l'effervescence : le premier coup de pelle était donné pour l'aménagement du 1^{er} stade nordique et biathlon quatre saisons des Alpes du Sud.

Porté par la Communauté de communes en partenariat avec la commune de Ceillac, il prévoit la création de trois pistes ski-roues d'une longueur totale de 2,5 km et de 53 m de dénivelée, reliées à un pas de tir de 15 cibles à 50 m. Les travaux de terrassements, de réseaux et de construction d'un local technique sous le merlon de protection sont prévus sur un période de 6 mois, dont une première tranche cet automne qui permettra la mise en service du pas de tir pour cet hiver. Suivra ensuite une seconde tranche en 2024 pour finaliser les terrassements, réaliser l'aménagement paysager et pour poser les revêtements. Une importante phase d'études, initiée dès l'automne 2020 a permis de tenir compte des enjeux écologiques (faune, flore et habitats) majeurs sur ce secteur. Le tracé actuel évite ainsi les zones à enjeux et les pentes trop raides, variant le style de ski par une alternance de montées, descentes et virages, et contribuant à la qualité du profil des futures pistes de ski-roues. Ainsi, ce stade nordique et biathlon formera un ensemble parfaitement adapté aussi bien pour le loisir, que l'entraînement ou la compétition de niveau régional. L'objectif est de proposer une offre complémentaire en toutes saisons : biathlon et ski de fond en hiver, biathlon et ski-roues ou rollers l'été.). Un véritable projet de diversification touristique et sportive.

Rendez-vous à l'ouverture du domaine nordique pour les premiers essais en biathlon !



Le projet global, phasé en deux tranches complémentaires, estimé à 2 114 000 € HT est financé par l'Union Européenne (FEDER Massif des Alpes), l'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local), la Région SUD (convention interrégionale du massif des Alpes), le Département des Hautes-Alpes, la commune de Ceillac et la Communauté de communes.



Emile CHABRAND,
vice-président
« Activités de pleine nature »

« Depuis quelques années déjà, le stade de biathlon fait partie des projets phares de la Communauté de communes et de la mairie de Ceillac. Aujourd'hui, grâce aux élus et propriétaires terriens locaux, il voit enfin le jour ! Un grand merci à tous pour la concrétisation de ce projet unique dans les Alpes du Sud. »



Construction du pôle de services à la population Maison de Santé



Les travaux de construction du pôle de services à la population – Maison des solidarités et Maison de Santé ont commencé en mars 2023 au centre de Guillevre. La démolition des anciens bâtiments avait eu lieu en 2022. L'ensemble des lots du marché a été attribué pour un montant total d'opération d'environ 4,6 M€ HT, malgré un contexte économique difficile. Une vingtaine d'entreprises va intervenir sur ce chantier.

Il s'agit d'un des plus gros projets de la Communauté de communes, puisque le montant de la part de la collectivité s'élève à environ 3,9 M€ HT pour le pôle de services à la population et la Maison de Santé. Le Département prend à sa charge la partie Maison des Solidarités. Des consignes particulières sont données aux entreprises compte tenu de la proximité de l'école maternelle et des passages des engins. Ce chantier doit être réceptionné fin d'été 2024 pour une mise en service attendue avant fin 2024. La Communauté de communes a obtenu un peu plus de 2,9 M€ de subventions de la part des partenaires financiers : Département des Hautes-Alpes, Région SUD, Etat (DETR-DSIL), Europe (FEDER volet rural).



Inscription des fortifications de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO

15 ans, ça se fête !



Cet été, le vendredi 7 juillet 2023 à 11h précise, l'ensemble des 12 sites nationaux du Bien en série « Fortifications de Vauban », dont la place forte de Mont-Dauphin fait partie, a fêté le 15^{ème} anniversaire de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Acette occasion, les élèves de l'école d'Eygliers ont chanté collectivement et procédé à la lecture de textes de Vauban devant le public venu assister à la levée de drapeau symbolique. Un évènement fort, organisé autour du E pour Education de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). La cérémonie s'est conclue par la découverte de l'exposition « C'est quoi mon Patrimoine mondial ? » et une conférence de presse.



« Les oasis enchantées » : un Parcours Sens'action à Eygliers



Dans le cadre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire, la création d'un « Parcours Sens'action » a été l'un des premiers projets de valorisation engagé sur le terrain. Ces parcours de randonnée dédiés aux familles, ludiques et sensoriels vous transportent dans un imaginaire merveilleux et poétique grâce aux œuvres artistiques qui révèlent le patrimoine local.

Ce premier parcours sur le Guillestrois-Queyras permet de découvrir, à la quête d'enregistrements sonores, l'histoire des mystérieux bassins d'eau fraîche qui se dissimulent tout autour de la Fond d'Eygliers. Espaces à préserver, ces zones humides sont également le repère d'un écosystème très fragile. C'est pourquoi, ce tout nouveau sentier a été réalisé avec le soutien de l'Etat, en lien avec le site Natura 2000 du steppique Durancien-Queyrassin.

Grâce au projet « C'est Mon Patrimoine », mené conjointement par les Communautés de communes du Guillestrois-Queyras et de Serre-Ponçon, les jeunes du territoire ont également participé à la création de ce parcours ! Avec un artiste radio, les enfants du centre de loisirs du Queyras ont interviewé des habitants et des professionnels du patrimoine sur la thématique des naïs. Puis, ce sont les enfants du centre de loisirs de Guillestre qui ont pris la plume, accompagnés d'une conteuse professionnelle, pour mettre en forme ces témoignages et les éléments du village qu'ils ont repérés sur place avec notre guide. Leur création est désormais à lire et à écouter sur le sentier des Oasis Enchantées. Bravo à eux !

Un second parcours Sens'Action sera créé en 2024 à Arvieux mais il n'en sera pas dit plus... le thème doit rester une surprise.



Révision de la zone tampon de Mont-Dauphin : de quoi parle-t-on ?



Le site de Mont-Dauphin est inscrit depuis 2008 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du Bien en série « Fortifications majeures de Vauban ». Cet ensemble justifie cette inscription à travers une Valeur Universelle Exceptionnelle (ou V.U.E). Une zone tampon devant apporter un surplus de protection aux sites, doit être révisée pour chaque site afin de répondre aux engagements pris par l'Etat. A l'échelle nationale, le Réseau des sites majeurs de Vauban encadre ce projet et veille au respect du calendrier national.

Localement, la zone tampon de Mont-Dauphin est en cours de révision depuis 2022 en concertation entre collectivités locales et Etat. Un périmètre élargi et de nouvelles préconisations de protection ont été émises associant les quatre communes concernées : à savoir Eyglers, Guillestre, Risoul et Saint-Crépin. Ainsi, les évolutions concernent essentiellement le réajustement du Périmètre Délimité des Abords (ou PDA) par l'Etat et la mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (ou OAP - annexes aux Plans Locaux d'Urbanisme) par les communes sur des secteurs urbanistiques sensibles. Le Site Classé mis en place en 2015 reste en vigueur sans modification.

Concrètement donc, pas d'évolutions majeures, mais des outils accompagnant des « bonnes pratiques urbanistiques » à savoir des préconisations paysagères et en faveur de la mobilité douce.

Légende

Tracé

- Nouveau tracé de la Zone Tampon (2022)
- - - Limites communales

Outils existants non modifiés

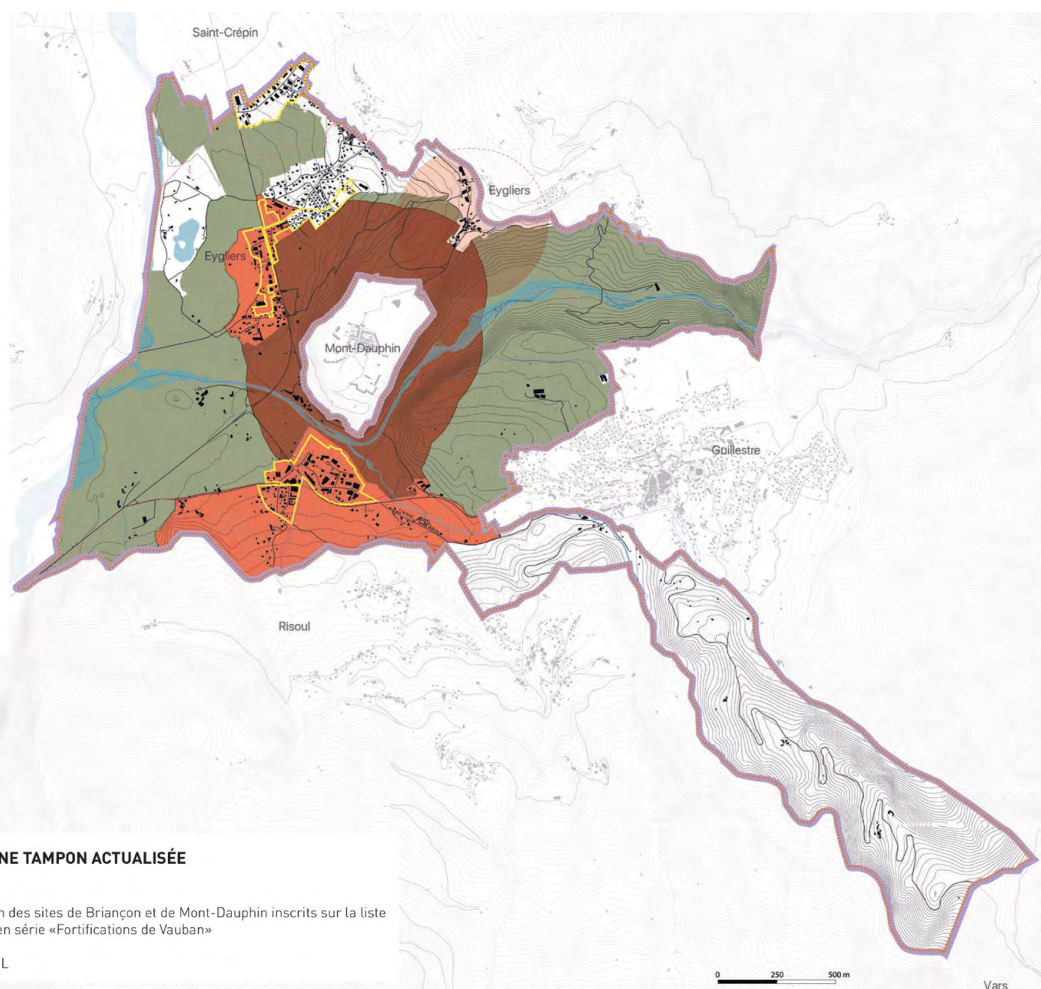
- Site classé
- Abords de monuments historiques (500m autour de l'église d' Eyglers) au sein de la zone tampon.
- - - Projection de la surface des Abords de monuments historiques (500m autour de l'église d' Eyglers) en-dehors de la zone tampon.
- Superposition du Site classé + Abord de monument historique (500m autour de l'église d' Eyglers).
- Zone soumise uniquement au PLU.

Modifications d'outils

- Périmètre Délimité des Abords = adaptation des Abords de monuments historiques du Bien de Mont-Dauphin
- Superposition du Site classé + Périmètre Délimité des Abords.

OAP Vauban

- OAP thématique Vauban
- OAP sectorielles



Saint-Clément-sur-Durance

SYNTHÈSE ET PRÉFIGURATION D'UNE ZONE TAMPON ACTUALISÉE MONT-DAUPHIN - 02/02/2023

Mission de MOE pour la révision de la zone tampon des sites de Briançon et de Mont-Dauphin inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sous le bien en série «Fortifications de Vauban»

SILT | PASSAGERS DES VILLES | GRAHAL CONSEIL

0 250 500 m

Vars

Des réseaux neufs pour le quartier des Chapelles à Guillestre



Durant le printemps et l'été, des travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ont été réalisés sur les chemins des Chapelles, de Serre Méyère et de la Rochette à Guillestre. Ce projet avait pour objectif de créer un réseau d'eaux pluviales, de renouveler le réseau d'eau potable pour lutter contre les fuites ainsi que de dévier des réseaux d'eaux usées qui transitaient jusqu'alors dans des propriétés privées. Ce chantier réalisé en partenariat avec la commune de Guillestre a été confié à l'entreprise Queyras TP.

Ce projet d'un montant de 233 000€HT pour ce qui concerne les travaux d'eaux usées, a été subventionné par l'Etat et le Département à hauteur de 57%.



Une troisième tranche de travaux de réseaux à Ceillac



La commune de Ceillac et la Communauté de communes ont poursuivi au cours du printemps 2023 leurs travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ainsi que de création d'un réseau d'eaux pluviales et d'éclairage public sur les secteurs de l'Ochette et de l'Infernet. Des travaux d'ampleur d'un montant total de plus d'1 million d'€ HT réalisés par les entreprises Bucci Frères et Weiler TP qui devraient s'achever courant 2024.

Pour les travaux relatifs aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, l'Agence de l'Eau et le Département ont soutenu financièrement le projet à hauteur de plus de 44%.



DES CHANTIERS EN COURS OU À DÉMARRER

- **A Risoul**, le réseau d'eaux usées raccordant les restaurants d'altitude et transitant sous les pistes de ski alpin nécessite d'être rénové. La Communauté de communes a donc décidé de reprendre ce réseau sur un linéaire de plus de 1.5 km. Ces travaux doivent être réalisés avant la saison hivernale.
- **A Abriès-Ristolas**, c'est un chantier en 3 tranches qui démarre dans le quartier dit du Pelvas en coordination avec la Commune. Il s'agit de créer un réseau d'eaux pluviales pour éliminer les eaux claires du réseau d'assainissement des eaux usées. Les eaux claires dites « parasites » sont des eaux propres issues de sources ou des précipitations : ces eaux froides handicapent le traitement en station d'épuration et sont à l'origine de surconsommations (électricité, produits de traitement...) en raison de leurs volumes importants. La Commune profite de ces travaux pour rénover le réseau d'eau potable, fuyard sur ce secteur.

Vous souhaitez savoir ce que fait la Régie Assainissement ? Comment fonctionne les équipements de l'intercommunalité ? Le RPQS vous apporte toutes ces infos. Quésaco ?



 <https://www.ccguillestroisqueyras.fr/la-com-com/conseil-communautaire/les-actes/>

NOUVEAU ! Une régie de travaux d'entretien des cours d'eau



Les travaux d'entretien de végétation des cours d'eau sont désormais réalisés en régie par la Communauté de communes. L'équipe qui en a la charge est mutualisée entre le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et le service APN (Activités de Pleine Nature). Cette régie permet une réactivité pour la réalisation de travaux urgents face aux risques de crues, des économies d'échelle ainsi qu'une période d'emploi plus étendue pour les saisonniers.

Ces travaux d'entretien, essentiellement réalisés à l'automne, visent la protection des biens et personnes face aux risques hydrauliques ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Les travaux sont conduits dans le respect des enjeux écologiques de ces milieux naturels (biodiversité, habitats et espèces protégées...). La gestion et le traitement des espèces exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Buddleia, Renouée du Japon...) qui se développent sur le territoire sont également prévus dans leurs missions.



Protection des crues du torrent Chagnon à Vars Sainte-Marie



La Communauté de communes et le Département poursuivent depuis le mois de mai les travaux d'aménagement du Chagnon à Sainte Marie, sur le tronçon aval en amont du nouveau pont de la RD902. Ces travaux ont porté sur l'élargissement du chenal en rive gauche, la reconstruction des protections de berges et d'un pavage en fond et la rehausse des murs digues.



Ces travaux devraient s'achever d'ici cette fin d'année 2023 pour un montant total de 2,5 M€HT pour ceux relevant de la Communauté de communes, financés par l'Etat (40%) et la Région Sud (39%). La reconstruction de la passerelle piétonne du Chagnon est également projetée cet automne.

Restauration du Guil à Aiguilles

PROGRAMME PITER RISK
TERRES MONVISO



Les travaux de tranche 1 de restauration du torrent du Guil sur le secteur du Gouret à Aiguilles, menés avec le Département, se sont achevés sur le premier semestre 2023 avec des travaux de clouage de tirants d'ancrage sur le mur de protection en berge de la route RD947.



Cette opération de travaux d'un montant de 330 000 €HT a bénéficié de fonds européens ALCOTRA à hauteur de 85% dans le cadre du programme PITER Terres Monviso.

TRAVAUX À VENIR :

- Confortement de berges projetés cet automne sur le torrent du Chagne à Vars Ste-Marie (Les Sagnes) > 90 000 €HT (financement 30% Etat (DETR) et 20% Département)
- Restauration du torrent du Chagne sur la traversée de Guillestre : maîtrise d'œuvre en cours et démarrage des travaux projeté courant 2024.
- Aménagement de la plaine du Guil à Château-Queyras : instruction réglementaire en cours et engagement de la maîtrise d'œuvre à venir.



Jean Louis PONCET, vice-président « GEMAPI »

« Le service Gemapi s'affaire sur la totalité du territoire aussi bien sur l'entretien des berges que la réalisation de travaux, et souvent de concert avec le Département car à bon nombre d'endroits, les travaux sont liés. Nous avons conscience de la dangerosité de ces risques naturels et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire au maximum ces aléas pour le bien de tous. Merci aux élus ainsi qu'aux ingénieurs et techniciens qui œuvrent pour que les dossiers avancent au mieux. »

La communauté de communes du Guillestrois-Queyras gère 13 budgets

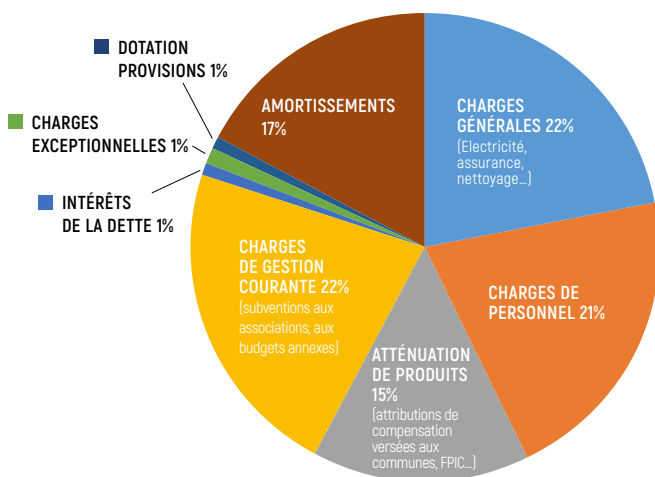
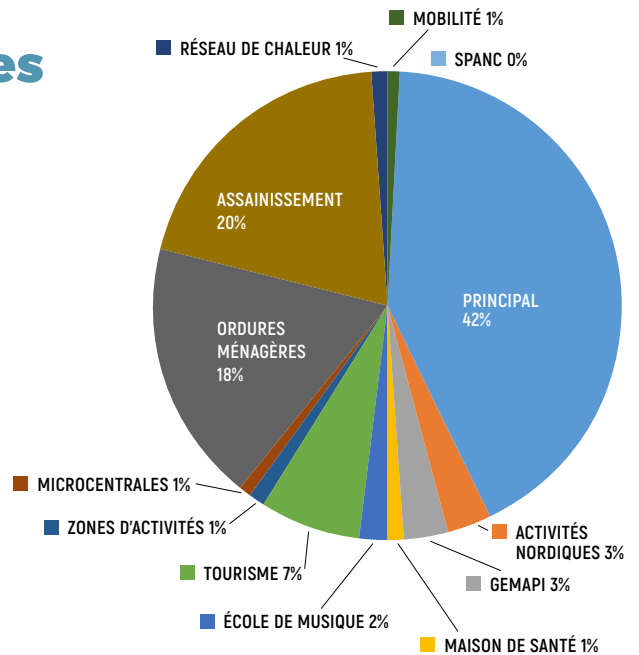


LE BUDGET

Aux comptes administratifs 2022, l'enveloppe budgétaire globale s'établissait à environ 19 millions d'euros de dépenses en fonctionnement (déduction faite des subventions d'équilibre versées entre budgets).

Elle se répartit comme indiqué ci-contre

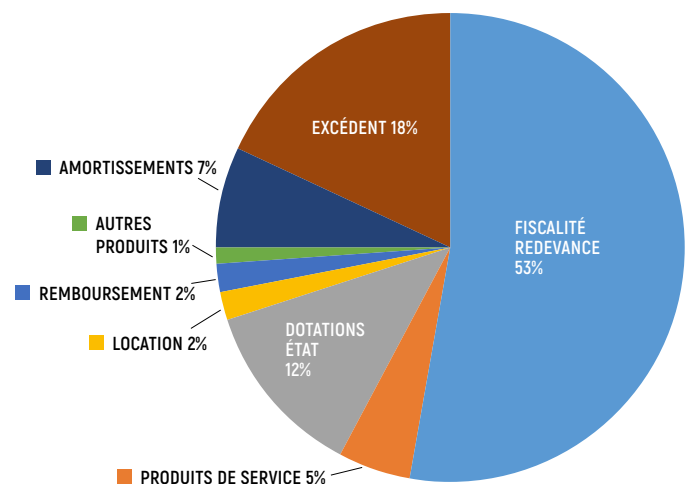
Le budget consolidé 2022 (fonctionnement + investissement) représente 28.6 millions d'euros.



PRINCIPALES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Aides aux associations : 226 100 €
- Versement à l'office de tourisme intercommunal (dont taxe de séjour + agence postale) : 1 553 446.44 €
- Contribution au SDIS : 510 272.75 €

Les principaux investissements pour 2022 sont : le Centre de Secours et d'incendie d'Aiguilles, le cabinet médical de Risoul, la passerelle Gaboyer 1^{ère} tranche, les travaux du Chagnon 1^{ère} tranche, les réseaux d'eaux usées aux Clos à Vars, ...



PRINCIPALES RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

La fiscalité et les redevances représentent plus de la moitié des recettes de la Communauté de communes. Pour 2023, malgré une nette augmentation des charges générales (électricité, carburant, assurance...), les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les redevances Déchets et Assainissement ont dû, par contre, comme annoncé dans l'édition du mois d'avril, être revues à la hausse afin de pouvoir équilibrer les budgets correspondants.



Michel MOURONT, vice-président « Finances et budgets »

« Malgré la très forte croissance des charges courantes - électricité, carburants - liées à l'inflation, les taux d'imposition ont été stabilisés. Cependant il a été nécessaire d'augmenter les redevances déchets et assainissement pour maintenir la qualité du service. Dans une conjoncture mondiale instable, l'équilibre des finances est fragilisé et impose d'être attentif à de nouvelles dépenses. »

Sur mon avis de taxe foncière la base de calcul a augmenté, est-ce normal ?



Depuis la loi n°2017-1837 de finances du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédant la taxation.

Compte tenu de la valeur de cet indice constatée fin 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071 pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties (hors locaux professionnels).

La variation à la hausse du coefficient pour 2023 induit une augmentation de 7,1% de la base de calcul de la taxe foncière. (Source : impots.gouv.fr)

Des extensions pour les réseaux de chaleur de Moline et de Ristolas



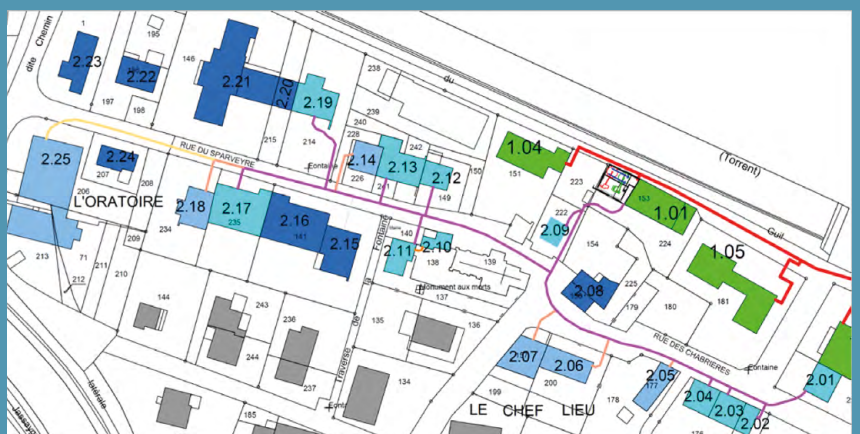
Suite au Schéma Directeur réalisé en 2022, plusieurs secteurs ont été identifiés par le bureau d'études pour étendre le périmètre des réseaux de chaleur existants sur le territoire.

Ainsi, les réseaux de Moline et Ristolas ont été identifiés comme prioritaires et une étude de faisabilité a été lancée début 2023 afin de définir précisément les caractéristiques techniques, financières et économiques de ces extensions. Cette étude a conforté les résultats du Schéma Directeur sur la faisabilité de ces extensions et des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat et de la Région, afin de financer une première tranche courant 2023.

Les extensions vont permettre le raccordement du nouveau local jeunes/associatif/restauration rapide au réseau de chaleur de Moline, là où se situaient auparavant les anciens garages communaux. Quant à l'extension du réseau de Ristolas, elle permettra le raccordement d'une dizaine de prospects pour la plupart privés, mais aussi publics, avec le raccordement de logements appartenant à la commune d'Abriès-Ristolas, ainsi que de la salle Bues.

• Projet d'extension du réseau de chaleur de Ristolas

(en rouge le tracé du réseau existant, en rose le futur réseau étendu)



La passerelle Gaboyer à nouveau en place !



Après avoir été déposée à l'automne 2022, la passerelle Gaboyer enjambant le Guil entre Guillestre et Eyglies, a subi une remise à neuf en atelier.

Dans un premier temps, environ 1000 kg de structure présentant des déformations importantes mettant en péril la solidité de l'ouvrage ont été remplacés. Ensuite, l'ensemble de la structure a été décapée, puis sablée pour être remise en peinture. Enfin, un platelage mélèze neuf a été mis en œuvre avec du bois provenant des forêts locales. Cette réparation d'un montant de 303 466 € HT portée par la Communauté de communes, avec la participation des communes de Guillestre et d'Eyglies, a été financée grâce au soutien de l'Etat (Plan Avenir Montagne), la Région et le Département.

La réparation de cette passerelle était indispensable pour conforter le projet de voie verte porté par les communes de Guillestre et d'Eyglies, engagées pour le développement de la mobilité douce.

Espace Nordique du Queyras



Du 1^{er} octobre au 15 novembre 2023
profitez de tarifs PRIMEURS pour votre Nordic Pass



**Saison
Massif**

(Adulte)
~~180€~~

130€

**Saison
Queyras**

(Adulte)
~~120€~~

97€

**Saison
Queyras**

(Jeune)
~~65€~~

55€

Achetez / Rechargez en ligne sur : www.nordicalpesdusud.com

Chacun sa pratique,
chacun son espace

#jerespectelesautres

Guillestrois QUEYRAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

